



## FORMAT DE VOS CESU ACTIVITES PERISCOLAIRES

Préciser le type de CESU Activités périscolaires demandé :

CESU Activités périscolaires papier  
Envoyé à votre domicile sous forme de carnet

e-CESU

Le montant de votre aide est directement chargé sur votre compte personnel e-CESU. Il vous permet de payer votre salarié en emploi direct au centime près. **Ce système évite tout risque de perte ou vol des CESU Activités périscolaires.**

## CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS

Parts fiscales	Revenu fiscal de référence		A partir de	
	Jusqu'à	Compris entre		
1,25	27 000	[27 001 – 35 999]	36 000	
1,5	27 524	[27 525 – 35 999]		
1,75	28 048	[28 049 – 35 999]		
2	28 572	[28 573 – 35 999]		
2,25	29 095	[29 096 – 35 999]		
2,50	29 619	[29 620 – 35 999]		
2,75	30 143	[30 144 – 35 999]		
3	30 667	[30 668 – 35 999]		
3,25	31 190	[31 191 – 35 999]		
3,5	31 714	[31 715 – 35 999]		
3,75	32 238	[32 239 – 35 999]		
4 ou plus	32 762	[32 763 – 35 999]		
Montant de l'aide financière	350	250		0

## PIECES JUSTIFICATIVES

- Copie intégrale du livret de famille (pages parents et enfants)
- Attestation d'activités périscolaires à titres onéreux
- Attestation de handicap de l'enfant
- Si parents séparés/divorcés, avec ou sans résidence alternée, une signature du formulaire par les deux parents ou une attestation du versement des prestations familiales (CAF) ou une convention ou un jugement du tribunal
- Copie d'avis d'imposition de l'année N-1 sur le revenu de l'année N-2 de chaque conjoint ou concubin (toutes les pages)
- Copie de la dernière feuille de paie (moins de 3 mois avec code MIN lisible)

L'ensemble du dossier (formulaire de demande + pièces justificatives) est à renvoyer (non plié, sans agrafe ni trombone) dans une enveloppe A4 à :

**CHEQUE DOMICILE – Opération CESU « MINISTERE DE LA JUSTICE »**  
**CS 80078 – 51203 EPERNAY CEDEX**

ou par mail, [cesu.ministeredelajustice@up-france.fr](mailto:cesu.ministeredelajustice@up-france.fr)

**Période de dépôt des demandes : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année** (Cachet de la poste faisant foi)

En cas de dossier incomplet, informations et/ou pièces justificatives manquantes, celles-ci devront impérativement être transmises avant le 28 février de l'année suivante, cachet de la poste faisant foi.

Pour plus d'information, vous pouvez également contacter la plateforme dédiée lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 18h: **09 70 25 40 70**

Je déclare sur l'honneur justifier de la charge effective de mon enfant âgé de 6 ans à 12 ans, qui bénéficie d'une prestation d'activité périscolaire.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature obligatoire de l'agent bénéficiaire



[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

**SG**  
Secrétariat général